



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 31 août 2020** à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera entre autres, sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 342 situé au 412 rue Principale, appartenant à Monsieur Paul-André Francoeur et Madame Claudia Chicoine.

Cette demande a pour but de :

- Permettre l'agrandissement de l'espace habitable de la résidence principale, en fermant une partie de la galerie avant. La marge de recul serait alors de 0,8m. Le règlement de zonage 2012-257, article 7.4.2.1, stipule que la marge de recul avant dans la zone M-5, doit avoir un minimum de 7,5m.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure. Vous pouvez également nous faire parvenir par écrit, vos demandes et questions avant le 31 août, 16h00, par courriel municipalite@st-romain.ca , par fax au 418 486-7875 ou par lettre déposée directement au bureau municipal, 290 rue Principale.

Donné à Saint-Romain, ce 13^{ième} jour d'Août 2020.

Nicole Chicoine

Directrice générale
Secrétaire-trésorière